

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice :** 19
Présents : 15
Votants : 16

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date 22 Janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, Evelyne PARENT, V. SANZO, D. MORAIN, C. ALLERA, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, B. GAUTHIER, A. VINCENT, MJ. DUMAS, L. DECROIX, Nathalie MOLLARD, Elodie PARENT, F. VINIT, A. VINCENT,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : T. MEROT à Nicolas FAVRE

ABSENTS EXCUSES : B. WEILAND, D. COUSTEIX, G. PETIT

DELIBERATION N° 2025-08

OBJET : BIBLIOTHEQUE - MODIFICATION DU PRIX DES ABONNEMENTS

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune. A ce titre, il fixe les tarifs des services municipaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 Septembre 2015 les tarifs de la des abonnements de la bibliothèque ont été adoptés.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de réajuster les tarifs du service.

Monsieur le Maire propose de retenir les tarifs suivants :

- Une cotisation annuelle à 8 € par personne,
- la gratuité pour les enfants de moins de 18 ans,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs tel que présenté par Monsieur le Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme

Le maire,
Christian BERTHOMIER

Le secrétaire de séance
Evelyne PARENT